

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation : 9 septembre 2026

transmise le : 9 septembre 2026

Membres élus : 27

en fonction : 27

présents : 24

Sous la présidence de Monsieur Mathieu TAESCH, Maire

En présence de : MAECHLING Caroline, MISCHLER Guy, DEBRIE Béatrice, RIEDINGER Claude, GRATHWOHL Mélanie, BOPP Olivier, ENRICI Marie-Claire, BILGER Denis, MISCHLER Stéphane, KLEIN Alain, ECKERT Sylvia, MAGNUS Patrice, BISCHOFF Véronique, RIEDINGER Joanne, RIEGEL David, KOEHL Christophe, MARTZ Anne-Hélène, OFFERLE Cyrille, GRATHWOHL Nathalie, NOBLET Florence, FUCHS Denis, GEISSLER François, ARNDT Hélène

Excusé ayant donné procuration : GRASSER Laëtitia à ECKERT Sylvia, RIEDINGER Marisa à BISCHOFF Véronique, DAUGER Thomas à MAECHLING Caroline

Secrétaire de séance : BISCHOFF Véronique

2026 074 - Commande publique - Consultation pour la fourniture de produits d'entretien.

Vu le Code de la commande publique, notamment les dispositions relatives aux principes de la commande publique et aux procédures de passation des marchés publics ;

Considérant que l'entretien régulier des locaux municipaux et des équipements publics constitue une nécessité pour assurer des conditions d'hygiène, de sécurité et d'accueil adaptées aux usagers et aux agents communaux ;

Considérant qu'une mise en concurrence des fournisseurs permet de répondre aux besoins de la commune dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures ;

Considérant qu'il convient d'engager une consultation afin de sélectionner les fournisseurs en mesure de répondre aux besoins de la commune dans des conditions économiques et techniques adaptées ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le principe de la consultation pour l'achat de produits et de matériels d'entretien destinés aux locaux municipaux et aux équipements publics de la commune.
- **Autorise** Monsieur le maire à engager la procédure de consultation et à signer les bons de commandes correspondants
- **Autorise** Monsieur le maire, ou son représentant dûment habilité, à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans la limite de ses compétences et des délégations qui lui sont consenties.

Pour extrait conforme à Hoerd, le 25.09.2026

Publié le 25.09.2026

Transmis à la Préfecture le 25.09.2026

Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Véronique BISCHOFF



Le Maire
Mathieu TAESCH

